

Les nouveautés pour 2017

Pour encore mieux satisfaire les entreprises et les salariés, le dispositif Passerelle évolue et devient plus flexible et un nouvel outil vient compléter l'offre du PMR pour encourager la mise à disposition des compétences nécessaires à la compétitivité des entreprises.

Le dispositif «Passerelle Seniors PME/PMI», une innovation RH reconnue

Ce dispositif de détachement de compétences d'un grand groupe vers une PME permet d'accompagner les salariés seniors dans leurs choix de mobilité professionnelle externe ou expérience ponctuelle en mettant à leur disposition un outil sécurisé pour diversifier leur parcours et développer leur employabilité.

Il apporte aux PME/PMI un renfort ponctuel sur une compétence spécifique avec la mise à disposition d'un salarié senior expert dans son domaine et leur permet de valider la possibilité d'une embauche de manière sécurisée.



Créé en 2013, le dispositif « Passerelle Seniors PME/PMI », est un outil de dynamisation de la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences en Isère qui a fait ses preuves. Le renouvellement pour les 3 prochaines années de la convention Passerelle, signée avec l'Etat en mars 2016, atteste de la qualité de cet outil.

Rappelons que le cadre juridique basé sur la loi Cherpion sécurise chacune des parties prenantes : qu'il s'agisse de l'entreprise qui met à disposition le salarié, de la PME d'accueil ou du salarié qui effectue la mission. Une convention bi-partite entre les deux entreprises définit les obligations et les engagements de chacun. Quant au salarié, il voit son contrat de travail inchangé pendant toute la durée de la mission. Il peut même effectuer une formation pour intégrer la PME. Rien n'est laissé au hasard !

Un dispositif avec plus de flexibilité en 2017

En 2017, le dispositif Passerelle évolue et devient plus flexible pour encore mieux satisfaire les entreprises et les salariés. Dans sa nouvelle version, ce dispositif est encore mieux adapté à son ambition que dans sa version initiale, et permettra d'augmenter le nombre de candidats, en apportant un peu de souplesse.

Les évolutions portent sur la typologie des structures d'accueil (ETI notamment, en plus de PME-PMI), sur la durée du détachement : **6, 12 ou 18 mois, au lieu de 12 mois fixe initialement, et sur l'âge du salarié détaché une souplesse accordée pour les moins de 45 ans ayant 10 ans d'expérience professionnelle.**

Nouveauté 2017 : ALIZE, un préambule à une passerelle ou une mobilité

Alizé est un dispositif qui permet aux TPE/PME d'être accompagnées dans leur projet de développement d'activité nouvelle ou supplémentaire s'accompagnant de création d'emploi et dont la mise en œuvre nécessite des moyens en compétences.

Alizé permet aux TPE/PME de bénéficier d'un apport en compétences de 3 à 10 jours (répartis sur la durée du projet) de conseils en entreprise par un ou plusieurs partenaires du dispositif. Ce dispositif qui permet un détachement très court offre l'opportunité au salarié de «tester» une mission dans une autre entreprise et d'envisager un détachement plus long.

2017, une visibilité régionale pour le PMR

Dans un esprit d'ouverture et de mise en réseau, le Pôle de Mobilité Régional s'est rapproché en 2016 de la structure lyonnaise Alliances et Territoires pour développer une image régionale et déployer plus largement le partage de compétences sur les territoires régionaux.

2017, sera l'année de concrétisation de ce projet d'action innovante qui renforcera la dimension de rayonnement régional du PMR qui fêtera dix années au service des grandes entreprises et des PME du territoire isérois et d'accompagnement de salariés et de projets qui ont permis la création de nombreuses entreprises et d'emplois.

Témoignage :

Lorsque j'ai entendu parler de ce nouveau programme proposé par mon entreprise, je n'ai pas hésité . Pouvoir réaliser une mission en restant salarié de mon entreprise est plutôt confortable. Parce qu'à 50 ans, on se pose toujours des questions, et si ce n'est pas nous ce sont nos proches, « tu es fou de quitter ton entreprise ! Attends un peu que la tempête passe ... » Et puis en faisant un point carrière avec un consultant du Pôle de mobilité j'ai posé clairement mon projet professionnel et mes souhaits de carrière. Me rapprocher d'une plus petite entreprise c'est aussi vraiment toucher du doigt l'entrepreneuriat, et voir les résultats en contribuant au développement apporte encore plus de satisfaction, et plus en phase avec mes valeurs. Une fois prêt, j'ai rencontré une équipe issue d'un grand groupe s'est lancée dans la création d'une PME. Au sein de ce grand groupe, l'idée ne se serait pas initialisée. Je me suis dit que croire en une idée et oser avec une équipe réactive est un défi motivant pour réaliser une nouvelle étape professionnelle. La PME offre une vision à 360 degrés de ce qui se passe à tous les niveaux de l'entreprise, une prise ne compte des réalités qui disparaît dans les grandes organisations.

J'ajouterai qu'il faut une bonne dose de détermination et de préparation. J'avais pour moi quelques atouts, avoir travaillé dans des secteurs industriels différents et avoir changé d'entreprise dans ma carrière mais cela ne fait pas le tout non plus.

il m'a fallu faire un gros travail de recherche d'information, et d'appropriation du domaine industriel auquel je me destinais. Pas totalement éloigné du sujet, mais pas expert dans ce domaine d'activité, j'ai donné de mon temps, de mon énergie, pour relever le défi et rentrer dans l'aventure du mieux que j'ai pu. S'immerger totalement permet de ne rien louper de ce qui se passe. Ceci a pu être possible d'une part grâce au poste en lui-même, le challenge à relever, ma passion pour mon métier de 'business développer', l'environnement de start-up et l'équipe qui m'a accueilli et qui a cru en moi, car le challenge était de taille. La rencontre a été très importante et j'ai eu un bon fit avec les dirigeants avec lesquels nous avons construit un vrai projet d'équipe dans lequel j'ai trouvé ma place. Pour la partie Business, l'adrénaline des contrats à conquérir et des perspectives de développement a été très motivante. Enfin les modalités de détachement facilitent la réalisation de la mission car je suis resté salarié de mon entreprise de départ pendant toute la période. Et aujourd'hui je suis en CDI dans la PME pour poursuivre l'aventure avec eux. J'ai appris à connaître le secteur et comprendre les défis auxquels nous devons faire face en tant que start'up. Les convictions nécessaires pour convaincre les clients que nous apportons des solutions nouvelles sont décuplées dans la phase d'émergence d'une technologie. Une vraie récompense à chaque réussite. Mon esprit curieux et l'envie de conquérir sont pleinement satisfaits de cette aventure. Je ne regrette pas et regarde sans comprendre mes anciens collègues qui n'osent pas prendre leur chance avec la possibilité offerte par le pôle de mobilité régionale. J'ai donc envie de dire : 'c'est à vous d'oser !'

<http://www.minalogic.com/fr/actualite/pme-et-eti-beneficiez-des-competences-dun-salarie-senior-avec-passerelle-seniors-et-alize>